



Lundi 29 août 2011

Temps forts du 25/07/2011 au 26/08/2011 – Nr. 101

8 août

Le TPIY remet de nouveaux comptes rendus d'audiences à la Croatie et à la Bosnie-Herzégovine

Lors de la dernière remise de comptes rendus d'audiences aux pays de l'ex-Yougoslavie, quelque 1 000 pages ont été délivrées dans le cadre du projet « *Justice pour les crimes de guerre* ».

« Grâce à ce projet, les procureurs en Croatie sont plus à même d'évaluer la valeur probante de ces documents et sont en mesure de les utiliser dans le cadre de procédures pénales en cours devant les instances judiciaires nationales », a expliqué Dragan Novosel, Procureur d'état adjoint. « Le projet est particulièrement utile aux procureurs de la région dans la réalisation de l'objectif commun, à savoir la poursuite des crimes de guerre perpétrés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie dans les années 90 », a-t-il ajouté.

« Les comptes rendus d'audiences transcrits dans les langues de la région permettent aux instances judiciaires locales d'utiliser plus facilement les dépositions de témoins entendus par le TPIY. Les témoignages entendus devant le Tribunal sont versés au débat dans un grand nombre de nos procès. Le compte rendu de ces dépositions nous est par conséquent d'une grande utilité pour mener des analyses et des enquêtes sur des crimes de guerre », a déclaré Boris Grubešić, chef du département des relations publiques du parquet de Bosnie-Herzégovine spécialisé dans les affaires de crimes de guerre.

Depuis le lancement du projet « *Justice pour les crimes de guerre* », en juillet 2010, le TPIY a remis environ 16 000 pages de comptes rendus d'audiences publiques transcrits en B/C/S aux autorités de Croatie, de Serbie et de Bosnie-Herzégovine.

« *Justice pour les crimes de guerre* » est un projet régional de quatre millions d'euros, financé par l'Union européenne et mis en oeuvre par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, en collaboration avec le TPIY, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie.

17 août

Arrestation de Shefqet Kabashi, accusé d'outrage au Tribunal

Shefqet Kabashi, mis en cause pour outrage au Tribunal en juin 2007, a été arrêté aux Pays-Bas le 17 août. Le lendemain, il a été placé sous la garde du Tribunal et une Chambre de première instance du TPIY a ordonné sa détention provisoire.

Au cours de sa comparution initiale devant le Tribunal, le 19 août, Shefqet Kabashi n'a pas plaidé coupable ou non coupable. Une nouvelle comparution a eu lieu le 26 août, au cours de laquelle il a plaidé coupable. La date de l'audience consacrée à la peine sera fixée sous peu.

Le 5 juin 2007, la Chambre de première instance a délivré une ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation contre Shefqet Kabashi, celui-ci ayant refusé de répondre aux questions qui lui étaient posées, alors qu'il était entendu en tant que témoin dans l'affaire Haradinaj et consorts. La Chambre de première instance a assigné Shefqet Kabashi à comparaître le 7 juin 2007, mais ce dernier ne s'est pas présenté devant les juges et s'est ensuite rendu aux États-Unis. Le 20 novembre 2007, Shefqet Kabashi s'est présenté par vidéoconférence depuis les États-Unis, mais a de nouveau refusé de répondre aux questions. Le 11 décembre 2007, la Chambre a demandé au Procureur de mener un complément d'enquête et, le 18 février 2008, l'a autorisé à modifier l'acte d'accusation, dans lequel Shefqet Kabashi est mis en cause pour deux chefs d'outrage au Tribunal.

17 août

Le point presse hebdomadaire du Tribunal devient interactif

À partir du 17 août, le grand public aura la possibilité de poser directement toute question concernant les différents aspects des travaux du Tribunal à ses porte-parole, qui répondront ensuite aux questions les plus intéressantes lors du point presse hebdomadaire.

Les questions peuvent être envoyées sur la [page conçue à cet effet](#) sur le site Internet du Tribunal ou via [Twitter](#). Les questions pourront être saisies en anglais, en français, en B/C/S, en albanais ou en macédonien.

Le verbatim du point presse sera disponible en anglais et en B/C/S sur le [site Internet du Tribunal](#) et les réponses aux questions présentant un intérêt particulier pour les communautés de langues macédonienne et albanaise seront traduites dans ces langues. Le point presse hebdomadaire sera filmé dans son intégralité et la vidéo sera mise en ligne sur [YouTube](#) peu après.

Cette initiative constitue une nouvelle avancée dans le cadre des efforts déployés par le Tribunal pour assurer une plus grande transparence et un meilleur accès à ses travaux. Elle permettra aux journalistes de participer aux points presse auxquels ils ne peuvent se rendre en personne. En invitant le public à s'adresser directement aux porte-parole du Tribunal, le TPIY souhaite renforcer le dialogue entre les populations les plus concernées par ses travaux, afin de mieux faire connaître ses réalisations, dans la région et dans le monde entier.

16 août**Haradinaj et
consorts**

La conférence de mise en état dans le nouveau procès de Ramush Haradinaj, Idriz Balaj et Lahi Brahima, s'est tenue le 16 août. Le procès a débuté le lendemain, avec les déclarations liminaires de l'Accusation et de la Défense de Ramush Haradinaj.

**Ouverture du
nouveau procès**

Dans son arrêt, rendu le 21 juillet 2010, la Chambre d'appel a conclu « que la Chambre de première instance n'avait pas pris des mesures suffisantes pour s'attaquer aux intimidations dont des témoins ont fait l'objet tout au long du procès. Compte tenu de l'importance que ces témoins auraient pu avoir pour l'Accusation, cette erreur a mis en cause l'équité du procès et entraîné une erreur judiciaire ». Sur la base de ces conclusions, la Chambre d'appel a ordonné que les accusés soient de nouveau partiellement jugés pour certains chefs d'accusation.

24 août**Nouvelle
comparution de
Goran Hadžić**

Lors de sa nouvelle comparution, Goran Hadžić a plaidé non coupable de tous les chefs de l'acte d'accusation. La date d'ouverture de son procès sera fixée sous peu.

Il est allégué dans l'acte d'accusation que, en sa qualité de Président du Gouvernement des Districts autonomes serbes autoproclamés de Slavonie, de Baranja et du Srem occidental (SAO SBSO) puis de Président de la République serbe de Krajina (RSK), Goran Hadžić a participé à une entreprise criminelle commune. Celle-ci avait pour but de chasser à jamais la majorité des Croates et autres non Serbes de vastes portions de la République de Croatie, afin d'intégrer celui-ci dans un nouvel État dominé par les Serbes. Il est accusé de quatorze chefs d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES : 29 août – 9 septembre

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.

LUNDI 29 AOÛT	Salle d'audience I	09:00 – 13:45 14:15 – 19:00	Karadžić Haradinaj et consorts	Procès Procès
	Salle d'audience III	14:15 – 19:00	Tolimir	Procès
	JOUR FÉRIÉ DES NATIONS UNIES : AÏD UL-FITR			
MERCREDI 31 AOÛT	Salle d'audience I	09:00 – 13:45 14:15 – 19:00	Karadžić Haradinaj et consorts	Procès Procès
	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Stanišić et Simatović	Procès
	Salle d'audience III	14:15 – 19:00	Tolimir	Procès
JEUDI 1 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45 14:15 – 19:00	Karadžić Haradinaj et consorts	Procès Procès
	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Stanišić et Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Tolimir	Procès
VENDREDI 2 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45 14:15 – 19:00	Karadžić Haradinaj et consorts	Procès Procès
	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Stanišić et Simatović	Procès
LUNDI 5 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 15:00	Karadžić	Procès
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45 14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin Tolimir	Procès Procès
	JOUR FÉRIÉ DES NATIONS UNIES : AÏD UL-FITR			
MARDI 6 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 15:00	Karadžić	Procès
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45 14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin Tolimir	Procès Procès
MERCREDI 7 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 15:00	Karadžić	Procès
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45 14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin Tolimir	Procès Procès
	JOUR FÉRIÉ DES NATIONS UNIES : AÏD UL-FITR			
JEUDI 8 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 15:00	Karadžić	Procès
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45 14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin Tolimir	Procès Procès
	JOUR FÉRIÉ DES NATIONS UNIES : AÏD UL-FITR			
VENDREDI 9 SEPTEMBRE	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić et Župljanin	Procès

FAITS ET CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire *Tadić*), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 126 d'entre elles : 13 ont été acquittées, 64 condamnées (quatre sont en attente de transfert, 25 ont été transférées, 31 ont purgé leur peine et trois sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.

- 126** Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
- 36** Les procédures concernant 36 autres affaires ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
- 35** Les procédures sont en cours pour 35 accusés: 16 sont en appel, 14 sont en procès en première instance et 5 sont en phase préliminaire d'un nouveau procès.
- 33** 33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

LE PROJET «JUSTICE POUR LES CRIMES DE GUERRE»

a pour but de transférer la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal aux instances judiciaires de la région, afin de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre. Le projet est financé par l'Union européenne et mené conjointement par le Tribunal et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie. <http://www.icty.org/sections/CooperationLocale/RenforcementEscapacitsnationales>

- 50,000** Nombre total de pages de comptes rendus d'audience du TPIY transcrites en B/C/S jusqu'à présent.
- 16,500** Nombre total de pages de comptes rendus d'audience remises aux instances judiciaires locales entre octobre 2010 et août 2011.
- 18,000** Nombre total de pages accessibles au public dans la Base de données judiciaires du TPIY
- 150** Nombre total de praticiens du droit des instances judiciaires régionales ayant à ce jour suivi une formation visant à renforcer leur capacité à rechercher et identifier des informations et des documents publics dont dispose le Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la section PIU. Greffier: John Hocking.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
Churchillplein 1, 2517 JW La Haye, Pays-Bas

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel. www.tpiy.org

Questions et commentaires :

Nick Beston, Éditeur
+31.70.512.89.43 | beston@un.org

Emma Coffey, Assistante
+31.70.512.53.99 | coffey@un.org